

Important

La présente réglementation prévaut pour tous les projets « primaires » et remplace toutes les réglementations antérieures.

RÈGLEMENT DE L'EXPO-SCIENCES 2010

À lire attentivement avant d'amorcer votre projet.

L'application des règlements vise avant tout à assurer la sécurité du public et des exposants, ainsi qu'à sensibiliser ces derniers à l'importance de l'éthique dans le domaine de la recherche scientifique. Le présent règlement ne présente pas une limite à la créativité et à la démarche scientifique des exposants, mais plutôt un encouragement à travailler de façon structurée et sécurisée, comme les professionnels doivent le faire dans le milieu de la recherche.

Les expériences comportant des **risques pour le public** devront être réalisées avant l'Expo-Sciences et présentées durant l'événement à l'aide de schémas, de photographies, de diaporamas, de vidéo, de simulations, etc.

Pour toute information complémentaire à la préparation de votre projet Expo-Sciences, nous vous invitons à lire le dossier « *je prépare mon projet* » téléchargeable sur le site Internet www.jsb.be, qui vous donnera des conseils et des informations pertinentes pour vous aider à réaliser votre projet.

Vous y trouverez également d'autres informations utiles, n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Principales modifications apportées au règlement en 2009

- A. Les projets de l'enseignement primaire ne seront plus soumis à un classement. Cinq prix spéciaux seront attribués dans chaque catégorie. Tous les prix sont identiques (voir point 6 de ce règlement) ;
- B. Le nombre de projets croissant chaque année, les organisateurs ne sont plus en mesure de fournir les **nappes**. Les participants doivent donc prévoir leur propre nappe (voir point 7.4) ;
- C. Les participants sont tenus d'assurer eux-mêmes leur matériel (voir point 8.12 du présent règlement).

Table des matières

1. Introduction	3
2. Engagement	3
3. Admissibilité	3
4. Propriété intellectuelle	4
5. Projets d'expérimentation	4
6. Les prix	4
7. Stands, décorations et visuels	4
8. Règles générales sur le site	5
9. Sécurité électrique	5

Règlement Écoles primaires

<p>Jeudi 22 avril 16h30 – 18h30 Montage</p> <p>Vendredi 23 avril 8h00 – 10h00 : Montage</p> <p>10h00 : Ouverture de l'expo</p> <p>16h00 : Fin de la Kid's Day + proclamation Kid's</p> <p>17h00 : Fermeture de l'expo</p>	<p>1. Introduction</p> <p>Les organisateurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Jeunesses Scientifiques de Belgique asbl - Jeugd, Cultuur en Wetenschap vzw <p>1.1 Les organisateurs sont responsables de la tenue de l'Expo-Sciences 2009 en Belgique et de l'application du présent règlement. Les organisateurs sont les seuls habilités à prendre une décision finale. Aucune autorisation d'un tiers (école, professeur, compagnie, etc.) n'est recevable pour utiliser du matériel ou des méthodes non-conformes au règlement de l'Expo-Sciences.</p> <p>1.2 En toute circonstance, après en avoir informé le participant et/ou son parrain, les organisateurs se réservent le droit de se prononcer sur toute question relevant de l'application de la présente réglementation et de refuser toute expérience, substance ou appareil jugés risqués ou incommodants.</p> <p>1.3 Le non-respect des conditions stipulées par la présente réglementation ou tout manquement aux directives des organisateurs pourra entraîner le retrait du projet et la disqualification du ou des participants.</p> <p>1.4 Une disqualification peut avoir lieu pendant et après la tenue de l'Expo-Sciences.</p>
<p>Samedi 24 avril 9h00 – 10h00 : Montage Clubs-Sciences</p> <p>10h00 : Ouverture de l'expo</p> <p>17h00 : Fermeture de l'expo + démontage</p>	<p>2. Engagement</p> <p>Tous les participants s'engagent à :</p> <p>2.1. Se conformer aux critères d'admissibilité (voir point 3) exigés par les organisateurs et avoir dûment et complètement rempli le formulaire d'inscription ;</p> <p>2.2. Se conformer au règlement de l'Expo-Sciences ;</p> <p>2.3. Être présent à toutes les étapes de l'événement (installation, présentation au public et proclamation à 16h00) ;</p> <p>2.4. Monter et démonter leur stand durant les périodes prévues dans l'horaire de l'événement ;</p> <p>2.5. Être présents à leur stand en tout temps durant les heures d'ouverture au public ;</p> <p>2.6. Respecter les consignes de leur parrain et des organisateurs ;</p> <p>2.7. Les participants faisant partie des Clubs-Sciences pourront se présenter le samedi (soit 1 journée) mais alors automatiquement en catégorie hors-concours.</p>
	<p>3. Admissibilité</p> <p>Pour être admissible :</p> <p>3.1 Un projet Expo-Sciences doit présenter un contenu scientifique ou faire appel à une démarche scientifique ;</p> <p>3.2 Un projet Expo-Sciences ne peut pas mettre en danger la sécurité des participants et des visiteurs pendant toute la durée de l'Expo-Sciences ;</p> <p>3.3 Les participants doivent être en ordre de cotisation aux Jeunesses Scientifiques au minimum pour une durée de 3 mois couvrant les dates de l'Expo-Sciences.</p>

4. Propriété intellectuelle

- 4.1. Les participants autorisent les organisateurs à utiliser dans leurs publications le titre du projet, les noms des auteurs et tout texte fourni par ces derniers ainsi que les photos et enregistrement vidéo de leur projet. Cette autorisation est étendue aux commanditaires de l'Expo-Sciences et aux médias.
- 4.2. Le projet reste la propriété intellectuelle de ses auteurs.

5. Projets d'expérimentation

- 5.1. Les projets d'expérimentation sur les animaux vivants sont interdits ;
- 5.2. L'observation d'animaux sauvages dans leur milieu naturel, d'animaux de jardins zoologiques, d'animaux vivant à la ferme ou d'animaux domestiques est permise ;
- 5.3. Les participants s'engagent à ne pas manipuler de micro-organismes pathogènes.

6. Les prix spéciaux

Les projets de l'enseignement primaire ne sont plus soumis à un « classement ».

Cinq prix « spéciaux » sont attribués dans chaque catégorie (1^{re} à 3^e primaire et 4^e à 6^e primaire). Tous les prix sont identiques : un chèque Fnac d'une valeur de 100 €.

Prix spéciaux « primaire » :

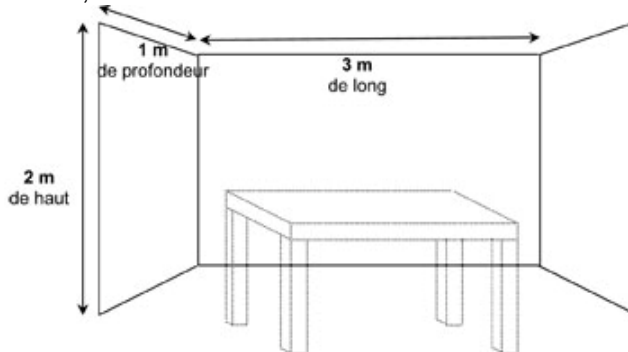
- Le plus beau stand (présentation visuelle) ;
- Le plus interactif (le public participe) ;
- Le plus expérimental ;
- La « meilleure » démarche scientifique (le projet qui présente la démarche de recherche la plus aboutie) ;
- La meilleure défense orale.

Prix « Tom Feijtel », spécial environnement :

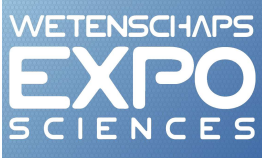
Le jury du Fond Tom Feijtel déterminera les 2 projets (1 francophone et 1 néerlandophone) auxquels ils offriront 750 € à valoir pour une excursion à but scientifique. **Attention ! La participation à ce prix nécessite une inscription préalable** (cocher la case correspondante dans le dossier d'inscription).

7. Règles spécifiques pour les stands, décorations et visuels

- 7.1. Seul le collant double-face fourni par les organisateur est admis ;
- 7.2. Tous les stands des projets participant au concours ont les mêmes dimensions, à savoir :



- 7.3. Les organisateurs fournissent 1 table et 2 chaises. Les participants doivent apporter leur nappe (+ éventuellement un grand plastique et/ou une nappe de rechange si vous utilisez des liquides ou des produits salissants) ;

	7.4. Aucun toit, dôme ou autre façon de recouvrir le dessus ou les panneaux du stand n'est accepté.
	<p>8. Règles générales</p> <p>8.1. Tous les bruits engendrés par les projets doivent être d'une intensité sonore raisonnable et ne déranger ni les autres exposants ni les visiteurs (max. 80dB par stand) ;</p> <p>8.2. Si les participants font usage de musique, ils doivent traiter directement avec la SABAM et s'acquitteront des éventuelles redevances. Les organisateurs déclinent toute responsabilité à l'égard de la SABAM. Vous pouvez facilement signaler la diffusion de musique via le site www.jutitisedelamusique.be;</p> <p>8.3.. Toute extrémité pointue, de même que tout montage ou partie de montage présentant un risque quelconque (hélice, etc.), doivent être hors d'atteinte du public et protégés de façon à ce que personne ne puisse y toucher ;</p> <p>8.4. Tous les tuyaux en caoutchouc et les cordons électriques doivent être en bon état, les plus courts possibles et fixés de façon à ce que personne ne puisse s'y accrocher accidentellement ;</p> <p>8.5. Les allées, les alentours et les dessous des tables d'exposition doivent être dégagés en tout temps conformément aux normes du service de prévention des incendies ;</p> <p>8.6. Les produits dégageant des odeurs pouvant incommoder doivent être gardés à l'intérieur de contenants hermétiquement fermés et incassables (ex. : parfums, encens) ;</p> <p>8.7. Les produits hautement périssables provenant de végétaux et d'animaux doivent être hermétiquement scellés et gardés à l'intérieur de contenants incassables. Ils ne doivent pas se décomposer durant la période d'exposition ;</p> <p>8.8. Les participants privilégieront les mesures de protection adaptées (lunettes, gants...) en fonction des risques subsistants ;</p> <p>8.9. Le parrain du projet informera les participants de l'emplacement des dispositifs de sécurité et des procédures de récupérations des déchets (tri des déchets...) ;</p> <p>8.10. Les réservoirs de gaz comprimé sont interdits ;</p> <p>8.11. Aucune flamme n'est autorisée (ex : brûleur, chandelle...). Les autres sources de chaleur (ex.: élément électrique, bouilloire, plaque chauffante, etc) pourront être utilisées si des mesures de précaution sont respectées ;</p> <p>8.12. Les participants sont tenus d'assurer eux-mêmes leur matériel. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables du vol ou de la détérioration du matériel des participants (jour et nuit).</p>
	<p>9. Sécurité électrique</p> <p>9.1. Aucune partie d'un montage à découvert ne doit être alimentée à une tension supérieure à 36V (courant continu ou alternatif) par rapport à la référence (terre, alimentation, boîtier). Le courant ne doit pas dépasser 5 ampères ;</p> <p>9.2. Vous devez obtenir l'approbation des organisateurs pour tout montage pouvant occasionner des champs magnétiques importants ;</p> <p>9.3. Les appareils ou montages utilisant des ampoules électriques ne doivent pas utiliser plus de 40 watts de puissance au total ;</p> <p>9.4. Seules les rallonges et appareils électriques avec une mise à la terre et en bon état sont autorisés sur les stands ;</p> <p>9.5. Tous les appareils électriques et les barres à prises multiples utilisés dans les projets seront éteints à la fin de la journée, y compris les ordinateurs ;</p> <p>9.6. Les piles contenant de l'acide (exemple : batterie d'automobile) ne sont pas autorisées.</p>

